

## Stop au gaspillage du pétrole

# Sortir du mazout, c'est l'avenir !

Première suisse : une motion demandant de proscrire le mazout pour les nouveaux bâtiments a été déposée dans le canton de Neuchâtel par un promoteur immobilier. Il y a 15 ans encore, cette idée n'était pas applicable, mais aujourd'hui le secteur de l'immobilier est prêt.



« Après des décennies de dépendance du pétrole pour se chauffer, l'indépendance aujourd'hui est possible! Voilà une pensée nouvelle qui s'ouvre à nous et qui doit se répandre dans l'esprit collectif »

Lucien Willemin, initiateur de la motion demandant de proscrire le mazout

Economiser le pétrole et ne plus le gaspiller pour la combustion, afin que les générations futures puissent encore couvrir leurs besoins pour les applications telles que la pétrochimie ou l'industrie pharmaceutique, voilà ce dont toute la population doit bien prendre conscience. Au vu des rencontres faites lors de la récolte des signatures nécessaires à la motion, fort est de constater qu'il reste un grand travail d'information, voire d'éducation à réaliser pour permettre à tout un chacun de parcourir ce chemin. Ce travail fait partie des responsabilités politiques. Par le biais de la création d'un mouvement populaire, il s'agit donc aujourd'hui d'aider les politiciens à prendre un virage clair en matière de protection de l'environnement. Cessons de tergiverser et passons à l'acte !

Le mazout de chauffage est un produit pétrolier. On connaît à présent les influences de son utilisation sur la pollution et les bouleversements climatiques. Il est maintenant reconnu qu'il

est nécessaire d'entreprendre toutes les mesures possible afin de limiter l'utilisation du pétrole et les émissions à effet de serre. Cette volonté n'est pas facile à mettre en œuvre dans tous les domaines. Pour les transports par exemple, les alternatives aux carburants pétroliers resteront encore anecdotiques pendant longtemps.

Dans le domaine du chauffage par contre, il en est tout autrement et les alternatives au chauffage au mazout sont aujourd'hui nombreuses et rentables. La plupart des propriétaires de bâtiments neufs l'a d'ailleurs bien compris puisque seul 11% des maisons construites en 2007 dans le canton de Neuchâtel étaient pourvues de chauffages à mazout. Cependant, il s'agit là de donner un signal clair en exprimant explicitement que le pétrole ne doit plus être gaspillé en tant que combustible mais bien conservé pour des applications de plus haute valeur telles que, à moyen terme, les transports et à long

terme, la pétrochimie (élaboration de matériaux tels que plastiques) ou l'industrie pharmaceutique (produits et médicaments). L'huile extra-légère produite dans les raffineries pourrait être plus efficacement utilisée en tant que carburant diesel faisant l'objet d'une forte demande qu'en tant que mazout de chauffage.

Cette règle ne s'appliquant qu'aux bâtiments neufs, il sera facile de la mettre en œuvre puisque les autres solutions sont quasiment toujours possibles à intégrer. Elle n'aura certes globalement qu'une faible incidence quantitative, mais servira surtout à manifester la volonté de se départir de cet agent énergétique néfaste.

Ce message aura aussi un effet sur les propriétaires de bâtiments existants lors du renouvellement d'installations. L'impact quantitatif sera bien plus important et il résultera d'une prise de conscience volontaire influencée par la législation appliquée aux bâtiments neufs. Il est proposé d'instituer cette règle un an après son entrée en vigueur afin de laisser aux architectes, promoteurs, constructeurs et propriétaires le temps de s'adapter à cette disposition et de prévoir d'autres sources énergétiques. Cette disposition ne se veut pas un coup de poing mais une mesure éducative cultivant l'importance de la prise de conscience environnementale !